

E. — LES TRANSPORTS

LE TRAFIC FERROVIAIRE AU MAROC (1er trimestre 1946)

TONNAGES BRUT ET KILOMETRIQUE

RUBRIQUES	JANV. 1946	FÉV. 1946	MARS 1946
Lignes 1-2-4-5			
Tonnes	329.281	312.026	364.850
Tonnes-kilomètres ..	54.402.938	51.565.144	60.808.324
Ligne 6			
Tonnes	46.606	49.700	45.725
Tonnes-kilomètres ..	13.369.172	14.513.869	13.235.601
Ligne 8			
Tonnes	40.135	39.204	51.610
Tonnes-kilomètres ..	3.424.074	3.358.015	4.419.002
C.M.O.			
Tonnes	44.301	43.690	46.322
Tonnes-kilomètres ..	5.972.860	5.057.804	5.816.732

NOMBRE DE VOYAGEURS ET VOYAGEURS-KILOM.

RUBRIQUES	JANV. 1946	FÉV. 1946	MARS 1946
Lignes 1-2-4-5			
Voyageurs	262.956	269.071	284.319
Voyageurs-kms	27.242.853	28.150.778	29.296.185
Ligne 6			
Voyageurs	97.583	99.936	106.506
Voyageurs-kms ..	11.258.018	11.637.055	12.532.439
Ligne 8			
Voyageurs	431	472	473
Voyageurs-kms	27.663	28.924	31.026
C.M.O.			
Voyageurs	2.281	1.972	3.078
Voyageurs-kms	258.867	215.390	337.044

COMPAGNIE FRANCO-ESPAGNOLE DU CHEMIN DE FER TANGER-FEZ

RESULTATS DE L'EXPLOITATION (1^{er} trimestre 1946)

Nombre de voyageurs à toutes distances :

1 ^o CLASSE	2 ^o CLASSE	3 ^o CLASSE	4 ^o CLASSE	TOTAL
16.020	39.638	147.488	320.086	523.232

Tonnage des marchandises à toutes distances :

Céréales et farine	73.574
Vins, vinaigres, spiritueux	6.911
Epicerie, denrées alimentaires et coloniales	7.666
Chaux et Ciments	8.483
Houille, coke et autres combustibles minéraux	32.881
Phosphates	6.357
Marchandises diverses	53.274
Combustibles liquides	13.655
Minerais	120
Sucre	5.139

208.063

**TRAFIC DE LA NAVIGATION
AERIENNE CIVILE
(pendant le 1er trimestre 1946)**

	AVIONS (nomb.)	PASSA. (nomb.)	MARCHAND, (kilogs)	POSTES (kilogs)
Arrivée		234	1.626	6.403
Janvier 1946	101			
Départ		247	1.066	4.889
Arrivée		213	1.799	4.999
Février 1946	87			
Départ		215	2.107	4.220
Arrivée		196	1.547	4.490
Mars 1946	95			
Départ		250	1.690	2.401
Arrivée		643	4.972	15.892
Total 1 ^{er} trim. 1946	283			
Départ		712	4.863	11.510

**LES LIAISONS POSTALES, TELEGRAPHIQUES
ET TELEPHONIQUES AU MAROC (1)**

CONSIDERATIONS GENERALES

L'Office Chérifien des Postes, des Télégraphes et des Téléphones créé le 1er octobre 1913, est issu de la fusion des quelques établissements postaux de faible importance installés par la France au Maroc, pour les besoins de ses nationaux, avec le service local des Postes Chérifiennes, à l'état embryonnaire, placé sous l'autorité du Sultan.

Dès sa constitution, ce nouveau service eut pour tâche de doter le pays d'un réseau de communications postales, télégraphiques et téléphoniques, jusqu'alors à peu près inexistant. En l'occurrence, il s'agissait de créer de toutes pièces, sur des bases solides et cohérentes, un système de liaisons susceptibles de répondre aux demandes de l'économie d'un pays neuf et d'en faciliter le développement.

Pour ce faire, les premiers animateurs des P.T.T. au Maroc organisèrent les diverses branches de leur service en adaptant à ce pays les méthodes d'exploitation et les techniques modernes. Ils s'efforcèrent de satisfaire dans des conditions convenables les besoins d'un vaste territoire, au fur et à mesure de la pénétration française.

L'Office Chérifien poursuit actuellement avec la même cadence et les mêmes formules, l'équipement du Maroc. Son action s'étend chaque jour davantage. En

1943, la suppression des services de la Poste Militaire, qui exerçaient notamment leur action dans les territoires du sud, est venue accroître son rôle. En 1946, la reprise des réseaux télégraphiques et téléphoniques militaires étend encore, dans des proportions sensibles, ses charges techniques.

Mais, qu'il s'agisse de poste, de télégraphe ou de téléphone, le Maroc est d'ores et déjà pourvu d'une organisation et d'installations qui lui permettent de suivre et d'appuyer le constant développement qui se manifeste dans tous les domaines.

I. — POSTE

Outre le service essentiel de la « poste aux lettres », l'Office Chérifien assure la quasi totalité des services annexes qui incombent aux Administrations postales de tous les pays : transport et distribution des colis postaux, transport et remises des sommes d'argent (mandat, chèques) opérations de trésorerie, etc..

Le service des chèques-postaux, créé en 1926, a pris en particulier une très grande extension ; il s'avère de plus en plus indispensable à la vie économique du Maroc.

Des liaisons postales intérieures régulières et rapides unissent toutes les localités. Un système de distribution postale rurale permet de desservir à peu près quotidiennement les fermes isolées.

Des liaisons aériennes et maritimes sont établies avec l'extérieur, soit directement, soit en transit.

II. — TELEGRAPHE

Un réseau télégraphique développé et moderne permet de relier les principaux centres du Maroc. Les localités secondaires sont desservies non moins régulièrement, mais, dans la majorité des cas, par transmission téléphonique. Des améliorations appropriées aux besoins sont apportées en permanence à ces communications.

Des liaisons directes avec l'extérieur sont assurées soit par voie aérienne (Tanger-Algérie), soit par câbles sous-marins (Dakar-Brest), soit par les deux moyens combinés (Maroc-Algérie-France). Ces liaisons sont utilisées également pour les relations avec les pays étrangers.

III. — TELEPHONE

Le réseau téléphonique s'étend jusqu'aux confins du Maroc. Des installations pratiques et modernes sont déjà à la disposition de milliers d'abonnés : centraux automatiques urbains et ruraux.

La modernisation et l'extension des services téléphoniques figurent au premier plan du programme général des travaux prévus ou en cours de réalisation.

Les graphiques et les statistiques établies périodiquement montrent l'extension prise par les divers services postaux, télégraphiques et téléphoniques chérifiens, les efforts qui ont été faits, les progrès réalisés dans une période relativement courte :

DESIGNATION, DES SERVICES	1920	1928	1938	1945
Nombre d'établissements postaux, télégraphiques et téléphoniques :				
a) recettes et recettes distribution	60	79	105	126
b) agences postales et correspondants postaux	6	71	101	187
c) Cabines téléphoniques	30	132	320	404
Nombre d'abonnés au téléphone	2.558	7.406	15.496	22.758
Nombre de titulaires de comptes de chèques-postaux	néant	2.936	14.532	29.122
Nombre de déposants à la Caisse Nationale d'Epargne	13.365	31.490	88.841	149.241
Nombre de centraux téléphoniques :				
a) automatiques	néant	1	3	4
b) manuels	29	61	209	404
Longueur des circuits (en kilomètres) :				
a) interurbains	5.960	11.306	33.665	47.500
b) urbains	2.222	8.518	21.922	34.100
Trafic :				
Communications téléphoniques	2.827.844	9.239.879	16.577.701	32.473.280
Communications télégraphiques	1.953.475	2.520.064	1.637.420	2.803.341
Chèques postaux (opérations)	néant	336.000	1.368.633	2.095.004
Mandats, émis et payés	642.360	1.477.664	2.263.485	2.582.875
C.N.E. (opérations)	18.876	53.519	177.974	201.570
Poids du courrier-avion (en kilogrammes)	3.155	72.592	63.865	181.523

(1) D'après les renseignements fournis par la Direction des P. T. T.

L'EQUIPEMENT AERIEN DU MAROC (1)

LES AERODROMES DU MAROC

1ère CATEGORIE (Aérodromes de l'Union)

SITUATIONS	SUPERFICIE			PISTE D'ENVOL		CHEMIN DE CIRCULATION		AIRE DE STATIONNEMENT		COORDONNÉES LAMBERT	
	H	A	Ca	EN DUR	EN SOL AMÉNAGÉ	EN DUR	EN SOL AMÉNAGÉ	EN DUR	EN SOL AMÉNAGÉ	x	y
				M1	M1	M2	M2	M2	M2		
Casablanca-Cazes	425			1.850	1.350	120.000		50.000		Nord 290	331

2e CATEGORIE (Aérodromes, Hydrobases complètement équipés)

Oujda-Angad	377			1.900	2.000 1.800	38.500	86.000	31.000	25.250	Nord 814	470
Fès	64				1.350		7.800	12.200		539	381
Meknès	460				1.600 2.000	48.600	19.000	39.000	16.900	488	365
Rabat-Ville	150			1.400	1.400	18.000	10.000	37.000		367	378
Rabat-Saïé	1.083			2.000 2.000	1.800	104.000	154.000	77.700		374	383
Port-Lyautey	457			1.800 1.825		20.000				390	412
Marrakech	528			2.130		81.950		85.000		Nord 250	116
Agadir	322			1.850	1.750	34.250	30.750	42.000		Sud 100	385

3e CATEGORIE (Aérodromes, Hydrobases, Terrains sommairement équipés)

Ksar-es-Souk	150				1.200 900		70.000			Nord 591	151
Kasba-Tadla	187				1.200 1.200		84.000			416	219
Médiouna	347				1.800	6.500	90.000	4.100		302	315
Mazagan	42				1.500		90.000			209	217
Khouribga Base aéronavale	498			2.000		83.000		7.000		358	253
Safi	260				1.800		110.000			Nord 120	202
Ouarzazate	100			1.600 1.800		120.000				Sud 356	438
Mogador	35			1.900		120.000				Nord 70	115

(1) D'après les renseignements fournis par la Direction des Travaux Publics.

En plus des aérodromes, hydrobases, terrains indiqués au tableau précédent en 1^{re}, 2^e et 3^e catégories il existe au Maroc, des terrains de secours classés en :

4^{me} catégorie : terrains de secours entretenus mais sans équipement et 5^{me} catégorie : terrains réservés sans entretien garanti.

LISTE DES TERRAINS CLASSES EN 4^{me} CATEGORIE

Région d'Oujda : Berguent, Berkane, El Aouine.

Région de Fès : Taza, Guercif, Missour.

Région de Meknès : Ifrane, Bou-Denib, El Hajeb, Erfoud, Taouz, Midelt.

Région de Rabat : Béni Malek, Begra.

Région de Casablanca : Béni Mellal, Khouribga, Guez-zara, Kasba-Tadla-Sud, Oued-Zem-Ville, Settat-Sidi Lahcen.

Région de Marrakech : Sidi Zouine, Boumalne, Zagora.

Région d'Agadir : Igoudar, Goulmine, Tiznit, Taroudant.

LISTE DES TERRAINS CLASSES EN 5^{me} CATEGORIE

Région d'Oujda : Bou Arfa, Camp Bertaux, Taourirt, Saïdia du Kiss.

Région de Fès : Aïn Aïcha, Outat el Hadj, Guercif, Hassi ou Erza, M'Soun, Aïn Guettara, Béni Bouyali, Dar Caïd Medboh, Sidi Abdallah, Bou Farboum.

Région de Meknès : Rich, Aït Hani, Assaka, Béni Tajjit, Tindjad, Thimhadite, Goufmina, Assoul, Gourama, Talsint, Ito, Tizi N'Taka, Mzizel, Tirga, Amellago, Tadirhourst, Pezzou, Aït Saadame, Berkaoua, Merheimine.

Région de Rabat : Khémisset, Bou Nizer, Arbaoua, Petitjean, Tiflet.

Région de Casablanca : Dar Ould Zidouh, Boulhaut.

Région de Marrakech : Chicnaoua, El Kelaa des Skramaa, Chemaïa, Ini N'Tanout, Tazenacht, El Kelaa M'Gourna, Skoura, Tazarine, Aodz, F'oum Z'Guid, M'Hamid, Tagounit, Azizal.

Région d'Agadir : Akka, Icht F'oum el Hassan, Agadir Tissint, Tata, Migleft, Assa, Tineghir, Aouriouara, Notfia, El Aouin du Dra, Tarhijit, El Ksabi, Hassi el Kerma, Tagnout, Irhem, Bou Izerkan.

LISTE DES RANGES DU MAROC

Meknès : Lat. 33° 52' N ; Long. 05° 24' W **MK** 205
KCS 100 W Continu.

085 A 175 N 265 A 355 N

Marrakech : Lat. 31° 55' N ; Long. 08° 01' W **BA** 285
400 W Continu.

020 A 127 N 220 A 280 N

Oujda : Lat. 34° 48' N ; Long. 01° 51' W **JD** 325
100 W Continu.

083 A 173 N 263 A 353 N

Agadir : Lat. 30° 21' N ; Long. 09° 32' W **WG** 215
50 W Continu.

027 A 117 N 207 A 297 N

Salé : Lat. 34° 01' N ; Long. 06° 46' W **KJ** 363
100 W Continu.

056 A 123 N 236 A 303 N

Casablanca : Lat. 33° 30' 29" N ; Long. 07° 41' 06" W
KR 222 400 W Continu.

032 A 123 N 212 A 271 N

Port-Lyautey : Lat. 34° 18' 30" N ; Long. 06° 31' 18"
W **NHY** 245 100 W Continu.

032 A 101 N 212 A 282 N

LISTE DES RADIO-PHARES « BEACON »

Oujda : Lat. 34° 47' 30" N ; Long. 01° 55' 30" W **JD**
368 1000 Continu.

Casablanca : Lat. 33° 35' N ; Long. 07° 41' 15" W
KR 403 1200 Continu.

Marrakech : Lat. 31° 37' N ; Long. 08° 01' 30" W
BA 260 1000 Continu.

Taza-Pass : Lat. 34° 12' N ; Long. 04° 11' W **TP** 440
1200 Continu.

Agadir : Lat. 30° 22' N ; Long. 09° 33' W **WG** 305
1000 Continu.

Salé : Lat. 34° 06' N ; Long. 06° 46' W **KJ** 380 1200
Continu.

Port-Lyautey : Lat. 34° 18' 18" N ; Long. 06° 35' 30"
W **NHY** 414 1000 W 0700 Z à 1900 Z.